

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 23

Artikel: Sous les armes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Thôn, 11, Lausanne.
 Montreux, Gex, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50
 ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.
 Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

Types de baigneurs.

Celui qui collectionnerait des portraits d'hommes et de femmes arriverait à former un musée bien plus riche et bien plus varié que toutes les collections zoologiques, géologiques ou botaniques. Mais pour montrer mieux encore l'infinie diversité du genre humain, il faudrait pouvoir aussi classer et conserver les gestes, les poses, les regards, les timbres de la voix. Peut-être la science nous en donnera-t-elle les moyens avant qu'il soit longtemps. En attendant, chacun peut se livrer sur ses semblables à de petites études comparatives qui ne laissent pas de récréer, lorsqu'on n'a rien de mieux à faire, qui instruisent souvent plus qu'on ne le croirait et qui, en tous cas, développent les facultés d'observation. Le champ d'étude est sans borne et vous l'avez constamment sous la main. Vous y pénétrez et vous en sortez quand il vous plaît, sans que les sujets de vos investigations s'en aperçoivent. Ils vous facilitent même dans vos recherches, pour peu que votre curiosité soit bienveillante et que vous ne vous croyiez pas tenu d'afficher votre supériorité par un sot esprit de critique et de dénigrement.

Si — à Dieu ne plaise — les circonstances vous contraignent de séjourner au milieu des malades, vous pourriez remarquer qu'il n'y a pas deux patients atteints d'un mal identique qui souffrent de la même manière. Ainsi, condamné à vivre pour quelque temps avec une centaine de rhumatisants, dans une station balnéaire, j'ai pu noter de profondes différences entre mes compagnons d'infortune. Le sexe faible — je le dis, non par galanterie, mais parce que c'est la vérité — m'est apparu ici bien supérieur au sexe barbu. Non seulement ces dames gémissent moins que nous autres, elles ont encore la pudeur de leurs infirmités; elles n'en parlent pas à tout propos et à tout venant et se gardent surtout d'y faire allusion à table.

Les hommes, eux, n'ont pas de quoi être bien fiers. Ils se feraient sans doute couper bras et jambes sans sourciller, s'il s'agissait de sauver la patrie; mais que de façons, bon Dieu! pour se faire masser la jambe ou le bras ou pour recevoir dans le dos ou sur l'abdomen le jet d'eau ordonné par le médecin. Ah! nous sommes de bien tristes héros! Et comme nous nous écoutons avec une complaisance!

— Monsieur, me dit, un jour, un baigneur à mine florissante, monsieur, je crois que c'est le commencement de la fin : je ne prends plus que deux petits pains avec mon chocolat, au lieu de trois! L'appétit s'en va, j'ai beau prendre les eaux, je n'arrive pas à mes trois petits pains et n'y arriverai plus jamais. Ah! je sens bien que je m'en vais!

— Allons donc! avec un air de santé comme vous avez, vous nous enterrerez tous. Deux petits pains et un bol de chocolat, c'est plus qu'il n'en faut pour vous permettre d'attendre, sans défaillir, le moment du dîner. Si l'on

vous a envoyé ici, c'est que vous étiez malade à force de manger des petits pains.

— Croyez-vous? Au fait, vous pourriez bien avoir raison. Il me semble, en effet, que je me porte mieux depuis quelques jours; seulement, vous me direz ce que vous voudrez, pour un riche appétit, on ne peut pas affirmer que j'aie un riche appétit.

Un autre baigneur peste et sacre à toute heure contre l'eau qu'il doit avaler, contre l'eau où il doit se tremper, contre l'eau qu'il voit couler. Cet hydrophobe, au demeurant l'homme le plus aimable du monde, en est à sa troisième cure d'eau; il en fera une quatrième cet automne, non qu'il pense s'en trouver mieux, mais parce que la Faculté en a décidé ainsi, et d'avance, il jure et tempête, prenant chacun à témoin que l'état de sa santé ne se modifie pas.

Peut-être ce malade n'est-il que légèrement atteint. Ceux qui souffrent beaucoup sont plus patients et un sourire se dessine sur leurs lèvres pâlies, à la vue des solides gaillards qu'un bœuf fait flancher.

Il y a le baigneur bougon, le baigneur pleurnichard, le baigneur rageur, le baigneur qui pose pour le malade intéressant, le baigneur intéressé qui ne pose pas. Il y a aussi le baigneur dont la préoccupation constante est de dissimuler son mal et qui mettra de fines bottines pour dîner, bien que ses pieds enflés souffrent atrocement.

Une autre espèce est le baigneur qui ne sait au juste pourquoi il prend les eaux et qui, aux demandes de son entourage étonné, déclare que s'il marche en s'appuyant sur deux cannes, c'est pour avoir aussi l'air d'être malade. Ce type-là, c'est le baigneur incompris. Il compte diverses variétés et sous-variétés, toutes bien moins désagréables que le baigneur fanatico ou baigneur féroce, qui est la terreur du personnel.

Celui qu'on préfère est le baigneur sans façons, jovial et facétieux, dont les gais propos ont sur le moral des vertus aussi souveraines que celles de bien des eaux. V. F.

La mère et l'enfant se portent bien. — Telle est la phrase clichée par laquelle on termine, neuf fois sur dix, dans les journaux, la nouvelle de la naissance d'un prince ou d'une princesse. Tout récemment encore, on annonçait ainsi la naissance de la princesse royale d'Italie :

Victor-Emmanuel II et son peuple qui, depuis des mois, se réjouissaient de la naissance prochaine d'un prince héritier, viennent d'être déçus. La reine Hélène est heureusement accouchée d'une « princesse. » *La mère et l'enfant se portent bien.*

Nombre de personnes, sans doute, ignorent l'origine de cette dernière phrase, et nous les intéresserons peut-être en la leur faisant connaître.

En 1804, quand le consul à vie, Bonaparte, devint empereur, Charles Nodier écrivit à ses

amis républicains de Besançon ces vers empreints de la plus fine raillerie :

Partisans de la République,
 Grands raisonneurs en politique,
 Venez assister en famille
 Au convoi de votre fille
 Morte en couche d'un empereur.
 L'Indivisible citoyenne
 Qui ne devait jamais périr
 N'a pu supporter sans mourir
 L'opération césarienne.
 Mais vous n'y perdez presque rien,
 O vous que cet accident touche,
 Car si la mère est morte en couche,
 L'enfant du moins se porte bien.

Sous les armes.

La troupe s'exerce au maniement de l'arme, sous le commandement des sous-officiers.

Devant son groupe, un caporal, de très petite taille, se démène comme un diable dans un bénitier. Il gesticule; il va, il vient, il crie, apostrophant ses hommes, qui le regardent en souriant. Il semble qu'il veuille se venger de l'affront que lui a fait la nature en ne lui donnant pas la mesure.

Tout à coup, une voix goguenarde sort des rangs des soldats :

« Alo,... mon petit,... ton papa t'a permis de venir?... »

La compagnie a formé le cercle. Placé au centre, le capitaine interroge au hasard les soldats sur la nomenclature des différentes pièces du fusil.

« A vous, maintenant, Barraud, avancez. Faites-moi la nomenclature de l'arme. »

Le soldat interpellé s'avance. Il démonte son arme, dont toutes les pièces sont bientôt étalées à ses pieds, sur le sol.

Au fur et à mesure qu'il procède au remontage, il doit indiquer le nom et la fonction de chaque pièce qu'il remet en place.

L'arme est bientôt complète. Un ressort reste à placer.

Le nom de ce ressort échappe à la mémoire du pauvre soldat, qui se gratte désespérément le front; mais en vain.

« Eh bien, fait le capitaine, impatienté, quel est le nom de ce ressort? »

— C'est le..., c'est la.... Enfin quoi, mon capitaine, c'est le ressort qui retient tout le « fourbi. »

La landwehr manque d'officiers. Il a fallu appeler des officiers de l'élite pour combler les vides.

Un jeune lieutenant, entr'autres, se trouve placé au commandement d'une section de soldats qui passent leur dernier cours de répétition.

Ces vieux soldats ne sont pas faciles à diriger. Ils n'ont pas la discipline des recrues et n'ont pas, comme elles, le respect et la crainte des officiers. Et puis, ils sont très goguenards.

Le jeune lieutenant a sentiment de la chose. Il ne veut pas non plus laisser croire qu'il a

été transféré en landwehr parce qu'il n'est pas capable de commander dans l'élite. Il croit donc devoir insister, toutes les fois que l'occasion s'en présente, sur la cause réelle de son transfert.

Un jour, devant le front de sa section, il interpellait un soldat :

« Pour quelle cause, lui demande-t-il, un officier de l'élite peut-il être transféré, avant l'âge réglementaire, dans la landwehr ? »

— Mon lieutenant,... c'est pour y prendre un peu d'escient.

A on n'einterrâ.

Lè z'autro iadzo, quand y'avâi on einterrâ per tsi no, lè dzeins s'amollâvont à l'hâora devant la maison et tandis que lè pareints et lè cognessancès dâo défrou, medzivant sai dâo jambon, sai dâi navetts ào tot bounameint on bocon dè pan et dè toma ein bêvesseint on verro pè l'hotô, on djazavé on bocon quie devant, dévezavé dè la pliodze et dâo bio teimps, dâi truffés et dâi z'ovradzo, pu, quand on veyâi sailli la bière et que l'aviont messé su lo brancard, lè porteu l'âi sè croisant, on sè boutâvè à la fila après lè pareints et ein route po lo cemetiro !

Mâ, on iadzo ào païlo et quand l'etiont après la medzaille et lo baire, clliâo pareints dâo défrou n'aviont jamé coaite ; lo menistre qu'avâi cein acoutemâ ne sè pressâvè jamé non plie dè veni férè la priyâ et bin soveint sè décida-vant à s'einmodâ contre lo cemetiro quand lo sélao allâvè sè mussi que faillâi paidrè dinse tota 'na demi-dzornâ à dzourz que devant po lè z'einterrâ.

Ora, allâ-laii vai ! du que n'ein 'na novalla municipalità io l'ont fourrâ quattro dzouveno, font cein martsî rondeau ! La couounâa a atsetâ ion dè clliâo petits tserrets tot nai que sont fô tot esprest po menâ le moo, on corbillard, coumeint l'âi diont, et coumeint l'ont volliu sâidrâ la moudâ dè clliâo dè la vela, l'ont nommâ on gaillâ tot esprest assebin po allâ ài z'einterrâ et sè veilli que tot martsé crâna-maint.

Et quand l'est po 'na toll'hâora, n'ia pas ! lo diretteu dè la pompa funèbre, coumeint l'âi diont, est quie, que trait sa montra, et hardi ! ein route ! Dinse n'ia perein fauta po lè dzeins d'êtrè d'obedzi dè pêdzi pi cinq menutes quie devant, que ma fai, cein l'est 'na boun' affère.

Pu n'est pas lo tot, coumeint lo nové cemetiro est on bocon lién dâo veladzô, n'ia pas fauta, s'on vâo, d'allâ tant qu'âo bet, font arretâ lo convoi à mi-tsemin, ào contor dâo tsamp à Davi ào fifre, et lè dzeins que ne volliont pas allâ pe lién saillont dâi reings, passont devant lè pareints et poivont s'ein reveri à l'hotô, après que lè z'autro sè reinmodont avouâ la bire po lo cemetiro.

L'âo failai po diretteu dè clliâo pompa funèbre cauquon que satsé on bocon coumandâ, qu'aussé accoutemâ dè férè martsî 'na colonne, cauquon on pou crâno quiet ! et l'ont nommâ lo Louis dè la Réssâ, qu'est sergent et einfârattâ qu'on dianstre po lo militero et que vint justameint dè passâ se n'écoula po avâi lè galons dè sergent-majo.

Le dzo après que l'est revengnu dè st'écoula, y'avâi justameint l'einterrâ à la fenna à Bar-bou et quand lo convoi fe arrevâ à mi-tsemin dâo cemetiro, l'ont fait harte ! Coumeint vo z'è de, po laissi sè reveri lè dzeins que ne sè tsail-lesant pas d'allâ pe lién.

Adon c'è dzo quie, ne sè pas se lo Louis étaï eimbrelcoquâ àobin se sè créyâi adé ào ser-vico, mâ tantia que quand l'âo falliu lè rein-modâ, l'âo fô dou pas à recoulons et s'est met à boailâ :

— Section en avant ! Colonne à gauche ! Maaarche !

Après les vendanges.

Le père Mauplat, petit fermier à Gentilly-le-Sec, avait vendangé sa vigne, une vigne pas grande, mais bien située sur un coteau exposé au soleil et qui donnait un vin excellent.

Cette année-là, la récolte n'avait pas été abondante, il avait recueilli environ trois cents kilos de raisin ; désirant augmenter la quantité et élever le degré d'alcool de son vin, il résolut de le soumettre à l'opération du sucre.

Il s'informa des formalités à remplir pour faire détaxer son sucre.

Il se rendit à la mairie où l'instituteur, qui faisait fonction de secrétaire, lui apprit que la loi du 29 juillet 1884, article 2, dit que les sucres employés au sucre des vins sont détaxés sur une simple démande de la personne intéressée.

Profitons du bénéfice de la loi, se dit le père Mauplat qui prit sa plume ; et, après bien des difficultés, car la rédaction épistolaire n'était pas son fort, il rédigea de sa plus belle écriture une demande de dénaturation de cinquante kilos de sucre.

Cela fait, il revêtit sa blouse des dimanches, prit sa casquette neuve et se rendit à la recette la plus proche, à onze kilomètres de Gentilly.

Il trouva un employé auquel il présenta sa démande.

L'employé la prit et tendit la main.

— Après ? interrogea-t-il.

— Après, quoi ? demanda le père Mauplat.

— L'autre pièce.

— Je n'en ai point d'autres ; l'instituteur m'a dit que cela suffisait ; nous avons consulté la loi.

— Cela ne suffit pas, reprit l'employé, il faut un certificat du maire.

Il jeta la demande à la figure du contribuable.

— Allez et ne revenez que lorsque vous serez en règle.

Il ferma brusquement la porte du guichet.

Parait qu'il faut un certificat du maire, se dit le père Mauplat ; c'est singulier, la loi n'en parle pas.

Il revint à Gentilly et courut à la mairie ; le maire était à la chasse, il lui fallut attendre au lendemain pour obtenir la pièce exigée ; dès qu'il l'eut en sa possession, il envoia son garçon de ferme porter les deux pièces à la recette buraliste.

Le garçon de ferme franchit les onze kilomètres, se présenta à la recette, frappa au guichet.

Il attendit une demi-heure.

— Qu'est-ce qu'il vous faut ? lui demanda l'employé.

— Je vous apporte une demande de détaxe pour du sucre ; voici les pièces.

L'employé les prit.

— C'est pour vous ?

— Non, monsieur, c'est pour mon maître, monsieur Mauplat, qui est déjà venu hier.

L'employé jeta les pièces à la figure du garçon de ferme.

— C'est incroyable ! s'écria-t-il, ils ne savent jamais ce qu'ils ont à faire ! Allez dire à votre maître qu'il faut qu'il vienne lui-même.

— Il est déjà venu hier.

— Je m'en fiche ! Allez.

Et l'employé lui montra la porte.

Le domestique franchit le nouveau les onze kilomètres et rapporta la réponse à son maître.

— Il faut y aller en personne, dit le père Mauplat, j'ai bien autre chose à faire ; enfin, il faut se conformer à la loi, j'irai demain.

Le lendemain, il refranchit les onze kilomètres et se présenta à la recette buraliste où l'employé le reçut comme un huissier dans un atelier de peintres.

— Qu'est-ce qu'il vous faut encore ? demanda-t-il.

— Monsieur l'employé, je suis venu avant-hier pour faire détaxer cinquante kilos de sucre ; il manquait une pièce.

— Je vous reconnais ; ensuite.

— Mon domestique est venu hier, vous l'avez renvoyé sous prétexte qu'il était nécessaire que je vienne moi-même.

— Parfaitement.

— J'ai d'autres occupations.

— Ce n'est pas moi qui ai fait la loi.

— Je vous ferai remarquer que la loi n'en parle pas.

— Vous le savez mieux que moi, n'est-ce pas ? Hâtez-vous ; qu'est-ce que vous voulez ? Je n'ai pas le temps de vous écouter.

— Vous le savez bien : faire dénaturer cinquante kilos de sucre.

— Aujourd'hui, vous n'y pensez pas.

— Pourquoi ?

— C'était hier qu'on dénaturait ici.

— Vous auriez pu le dire à mon garçon.

— Il n'avait qu'à le demander.

— Je suis pressé, je ne peux pas attendre.

— Allez à Vachery, dit l'employé ; je crois qu'on dénature aujourd'hui dans ce bureau-là.

Vachery était à huit kilomètres.

Le père Mauplat, en maugréant, franchit les huit kilomètres et présenta sa requête à l'employé de la recette buraliste de Vachery.

— Mais, mon cher monsieur, lui dit l'employé en bauissant les épaules, vous n'y êtes plus.

— Comment cela ? demanda le père Mauplat.

— C'est aujourd'hui vendredi.

— Vous ne m'aprenez rien.

— Eh bien, reprit l'employé, je vous apprends qu'on dénature le jeudi ici.

— Ah ça ! est-ce que l'on se moque de moi ? dit le père Mauplat ; on dénature toujours la veille. Je n'ai pas le temps d'attendre ; je vous somme de me dénaturer mon sucre.

— Vous en avez une santé ! dit l'employé en lui riant au nez, puisque je vous dis que c'est impossible.

— Alors je ne pourrai pas sucer mon vin ?

— Il y a un moyen ; allez à la préfecture.

— C'est une heure de chemin de fer et cela coûte.

— C'est la seule manière d'opérer si vous êtes pressé.

— J'en ai besoin tout de suite.

— Vous n'avez pas de temps à perdre ; adressez sans retard une demande au directeur ainsi que toutes vos pièces ; en vous rendant en personne à la direction le surlendemain, vous pourrez faire dénaturer vos cinquante kilos de sucre.

Le père Mauplat franchit les dix-neuf kilomètres qui le séparaient de Gentilly-le-Sec.

Il était harassé.

Il prit sa bonne plume et rédigea une demande à monsieur le directeur des contributions indirectes, demanda à laquelle il joignit toutes les pièces en se conformant de point en point aux instructions que l'employé lui avait données.

Deux jours après, il prit le train de bon matin.

Arrivé à X..., il chercha la direction des contributions indirectes ; aucune plaque indicatrice ne la désignait au public.

Il frappa vain à plusieurs portes ; enfin, il pénétra dans un bureau.

— Qu'est-ce que vous voulez ? interrogea un employé tapi derrière un grillage.

— Le bureau des contributions indirectes.

— C'est ici.

— On pourrait mettre un écritau.

— Il n'y a pas de fonds pour cela. Dépêchez-vous d'expliquer le motif de votre visite, je n'ai pas de temps à perdre.

— Vous dormiez quand je suis entré.

— Cela ne vous regarde pas.

— Je viens faire dénaturer cinquante kilos de sucre.

— Où sont vos pièces, le certificat du maire ?

— Je les ai envoyées il y a deux jours.

— C'est vous, monsieur Mauplat ?

— Lui-même.

— Vous venez trop tôt.

— Sans doute, il faut faire votre demande au moins quinze jours à l'avance.

— C'est une plaisanterie.

— Je ne plaisante jamais, monsieur ; votre demande doit être adressée au receveur le plus proche de votre résidence.

— C'est un receveur qui m'a conseillé de me rendre à la direction.

— C'est une erreur.

— La loi dit que l'on peut s'adresser au directeur ou au sous-directeur.

— Encore une fois, c'est une fausse interprétation des règlements ; vous n'aviez qu'à aller à la mairie consulter les instructions.

— Je les ai consultées, dit le père Mauplat, il n'est point question de tout cela !

— Ne criez pas si fort.

— Je crierai si cela me plaît.

— Vous allez réveiller les employés.

— Le beau malheur ! s'écria le père Mauplat ; je renonce à la détaxe puisqu'il en est ainsi. Rendez-moi mes pièces ?

— Vos pièces ? Est-ce que vous croyez que je sais où elles sont ?